

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement (**AO-524**) intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement de zonage (1177)* afin d'agrandir la zone PB-14 à même la zone RB-8 et ainsi permettre la création d'un Parc-École.

En date du 3 juin 2021, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement. Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 3 août 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

